

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 19 (1881)
Heft: 50

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: S.E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-186625>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 SUISSE : un an 4 fr. 50
 six mois 2 fr. 50
 ÉTRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin
 MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en
 s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. —
 Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES :
 La ligne ou son espace, 45 c.
 —
 Pour l'étranger, 20 cent.

Nous rappelons qu'à partir du 1^{er} janvier 1882, le prix d'abonnement du Conteur, sera porté à 4 fr. 50, pour un an. — Les abonnements qui n'expirent que dans le courant de l'année prochaine, ne subiront l'augmentation qu'à dater de leur renouvellement.

Mon cher rédacteur,

Connaissez-vous le val de Conches, cette ravissante vallée qui, de Brigue, vous conduit au pied de la Furka et au glacier du Rhône ?

Mon intention n'est point de vous faire un tableau de ce charmant coin de pays ; de vous décrire sa belle végétation, ses sites accidentés comme les contours du Deisch, son Rhône, enfant terrible se jouant dans les rochers ébranlés ; je ne me hasarderai pas non plus à vous faire le portrait de ses villages propres, construits en mêlée noirci par le temps, aux fenêtres desquelles brillent des plantes aux vives couleurs et que domine toujours une église blanche qui ressort sur ce fond noir, comme un diamant sur un bijou de jais. Je ne vous parlerai que pour mémoire des points de vue splendides dont on jouit pendant le trajet dans cette riante vallée ; en face, l'imposant Galenstock ; en arrière, la chaîne de Zermatt et ses aboutissants ; sur les côtés, des glaciers multiples dont je vous ferai grâce des noms.

Partout, un air d'aisance et de propreté, qui contraste avec ce que présente le trajet de Saint-Maurice à Brigue, mais je laisse à d'autres la description de ces beautés pour ne vous entretenir que d'un petit séjour que j'ai eu l'occasion de faire, lors des grandes chaleurs de l'été dernier, à l'*Hôtel du Glacier du Rhône*, au pied de la route stratégique de la Furka.

Après avoir dépassé Oberwald, dernier village de la vallée, situé à 1348^m d'altitude, on s'élève encore pendant plus de deux heures, par une route à laquelle ses innombrables lacets n'enlèvent rien de son cachet sévère, jusqu'à ce qu'à un coude, on se trouve en face du glacier du Rhône, dont l'imposante masse nous frappe d'admiration.

Au bout de quelques instants, on atteint l'hôtel qui, avec ses dépendances, constitue la seule habitation de ces régions élevées de 5843 pieds.

Cet hôtel, situé à la jonction de la route postale et militaire de la Furka et du passage du Grimsel,

n'est point un lieu ordinaire ; on n'y séjourne pas plus de temps qu'il ne faut pour aller faire une promenade sur le glacier, se remettre des fatigues de la marche et se préparer à de nouveaux exploits. C'est donc un vrai caravansérail de l'occident, et l'observateur qui peut, assis devant la porte d'entrée, rester à fumer sa pipe en contemplant ce qui se passe autour de lui, jouit d'un spectacle que je ne puis comparer qu'à un kaléidoscope, dont les humains remplacent les morceaux de verre.

Arrivé un samedi, par un temps superbe, je me décidai à passer mon dimanche à l'*Hôtel du Glacier*, pour y faire une provision de la fraîcheur et du bon air dont nous étions privés depuis si longtemps à la plaine.

De la fraîcheur, j'en eus davantage que je n'en aurais voulu ; mais laissez-moi vous raconter mes impressions du dimanche. Jusque vers onze heures du matin, les abords de l'hôtel sont tranquilles, mais à ce moment le grand va-et-vient commence. Des voitures attelées de deux, trois, quatre chevaux, descendant de la Furka ou montant de la vallée, amènent des voyageurs de toutes nationalités, parmi lesquelles l'Angleterre et l'Allemagne dominant ; la France est peu représentée et l'Italie pas du tout. Les costumes et les bagages sont impossibles à décrire ; les touristes arrivant du Grimsel à pied, à cheval ou en chaise à porteurs, offrent des variétés de toutes les sortes.

Il est vrai que depuis midi la pluie commence à tomber et qu'un épais brouillard descend de la montagne. Les voyageurs transis envahissent le vestibule, en attendant le doux moment de la table d'hôte. Les postes fédérales de Brigue et de la Furka arrivent et se croisent à ce moment, amenant un nouveau contingent de touristes. Tout ce monde semble souffrir du froid et s'enveloppe de tout ce qu'il trouve en fait de plaids, d'imperméables et de pardessus.

Après le dîner, c'est le moment du départ. Les porteurs, les guides, les conducteurs de chevaux et de voitures assiègent l'hôtel, cherchant, les uns ceux qui les ont engagés, les autres un marché à conclure, et le personnel de l'hôtel a peine à satisfaire à toutes les demandes d'informations qui lui sont adressées. Pendant ce temps, l'aimable directeur, M. Guglielminetti, se multiplie pour

trouver à chacun ce qu'il cherche, pour mettre en voiture, à cheval et en route, ceux qui ont le courage d'affronter un froid déjà piquant.

Les paysans d'Oberwald ont profité de leur dimanche pour monter en nombre; les porteurs et les guides ne font donc pas défaut. Le mauvais temps favorise les voituriers de Brigue, qui trouvent plus facilement des clients disposés à descendre, que ceux d'Andermatt n'en trouvent pour passer la montagne. Cependant sur la Furka le temps s'éclaircit, mais il en vient un zéphyr qui, s'il chasse la pluie, n'en pénètre pas moins jusqu'aux os. Une voiture descend la montagne; longtemps avant son arrivée on suit sa marche sur les innombrables lacets qui dominent l'hôtel. Elle arrive enfin; les voyageurs qu'elle contient sont transis, et à peine ont-ils la force, pendant qu'on change de chevaux, d'emprunter à un vigoureux grog, la chaleur dont ils ont besoin pour continuer leur route.

Parmi tous ces touristes il y a deux grandes classes : les raffalés ou décaqués qui voyagent pour faire des économies, discutant tout ce qui est prix, coût et dépenses, et ceux, qui, plus à leur aise, voyagent pour voir, commandent avec conviction et paient conformément. A la première classe appartiennent généralement les Anglais, fort exigeants et les Allemands insatiables. A la seconde, les Français, exigeants, de bon ton, et les Américains, à l'éducation plus primitive.

Pendant toute la soirée les touristes encombrant le vestibule où ils viennent fumer leur cigare, goûter les vins du Valais et admirer les magnifiques chiens du St-Bernard, qui gardent la maison.

La pluie devient torrentielle, le froid s'accroît et chacun va bientôt chercher dans son lit le repos de ses fatigues et un mœlleux refuge contre les rigueurs de la température. Une mention honorable à ces lits, car je n'en ai jamais trouvé de meilleurs. L'hôtel est du reste fort bien aménagé et fort bien tenu.

La nuit est agitée, le vent souffle par rafales qui ébranlent la maison et au lever du jour les montagnes voisines sont saupoudrées de neige jusque très bas sur la route de la Furka. Mais le temps s'est éclairci tout à coup et le glacier du Rhône n'en paraît que plus brillant sous cette couche de neige fraîche. Par contre, les vêtements chauds sont de rigueur.

La grande salle de l'hôtel offre ce matin un aspect inaccoutumé. Un grand feu brille dans la cheminée auprès de laquelle s'empressent de nombreux voyageurs. Peu à peu cependant on se décide à partir. Trente-huit chevaux de selle attendent devant la maison, sous la garde de leurs guides. Les touristes des deux sexes partent à pied, à cheval, en chaise à porteurs et en voiture, dans toutes les directions, mais tous avec des contenances gelées qui ne laissent pas que d'être risibles lorsqu'on pense aux chaleurs tropicales auxquelles ces pauvres gens ont voulu échapper.

Après cela, l'hôtel est à peu près vide, le personnel respire un moment, mais vers onze heures le courant se rétablit et la vie de tous les jours recommence, jusqu'à la fin de septembre où l'hôtel se ferme, confié pendant l'hiver à la garde de deux hommes qui y restent souvent ensevelis sous une neige qui monte jusqu'au premier étage de la maison. S. E.

Le pontonage d'Orbe.

Par décret du 5 Juillet 1823, le Grand Conseil du canton de Vaud décida qu'un pont en pierres serait construit à l'entrée de la ville d'Orbe, et que la dépense en serait couverte au moyen d'une souscription des communes intéressées et d'un droit de pontonage. Ce droit fut réglé par un autre décret du 24 Décembre 1832, consigné au tome 29 du Recueil des lois, en termes si bizarres que nous ne pouvons résister au désir d'en mettre quelques fragments sous les yeux de nos lecteurs.

Article 1^{er}. A dater du 1^{er} Avril 1833, il sera perçu un pontonage d'un batz par tête de gros bétail, et demi-batz, par tête de menu bétail, passant sur le pont.

2. — Par *gros bétail*, on entend les bœufs, taureaux, vaches et génisses, ainsi que les chevaux, ânes et mulets, attelés ou non attelés.

Par *menu bétail*, on entend les veaux, moutons, chèvres et porcs.

3. — Sont dispensés de payer le pontonage :

a) Les Ambassadeurs et Députés, tant des Etats Suisses que des Etats et Princes étrangers;

b) Les militaires en activité de service et portant l'uniforme du corps auquel ils appartiennent.

4. — Le Conseil d'Etat est autorisé à traiter, sous réserve de la ratification du Grand Conseil, avec les communes qui offriraient une contribution pour la suppression totale du pontonage.

5. — Le Conseil d'Etat est chargé de la publication et de l'exécution, etc., etc.

Il y a malheureusement, et il y aura toujours, dans les circonstances les plus tristes, des incidents qui prêtent à la plaisanterie. On a beaucoup ri, par exemple, dans les quartiers de Rovéréaz, La Sallaz et Chailly, d'un pauvre laitier de Montbleson, à l'occasion de l'incendie qui a détruit dernièrement, aux environs de Lausanne, une grande maison de campagne, des mieux aménagées.

Le feu éclata dans le commencement de la soirée, et quelques heures après, le bâtiment était entièrement consumé. Le lendemain, une épaisse fumée s'élevait vers le ciel, provenant des restes du fourrage, dont la grange avait été remplie. Notre brave laitier, qui demeure derrière la forêt, ne s'était aperçu de rien; mais, le lendemain matin, en descendant en ville, frappé de l'immense colonne de fumée qu'il voyait devant lui, il se mit à fouetter sa bourrique et à crier au feu de tous ses poumons, faisant des signes aux habitants des